



Conservation des biens culturels immeubles

Porte de grange

La porte de grange est une composante importante du caractère architectural d'une ferme. La qualité du travail de mise en œuvre témoigne de la volonté du constructeur de donner à l'élément un caractère représentatif.

La conservation non seulement de l'encadrement mais également des vantaux de la porte est une condition de la conservation du caractère de la façade d'une ancienne grange. La nouvelle façade est placée en retrait de manière à pouvoir conserver les vantaux de la porte.

Le dispositif permet non seulement d'atténuer l'effet de l'intervention sur le caractère de la façade, mais également d'offrir un espace de transition entre l'intérieur et l'extérieur.

La conservation des portes de grange implique une mise en forme particulière des espaces intérieurs qui confère au logement une qualité inédite.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA



Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
T + 41 26 305 12 87
info@sbc.ch

www.fr.ch/sbc
facebook.com/SBCFribourg

Août 2018

—
Villargiroud
Nicole Favre, architecte